

pas de se produire quand on parle du rapport environnement-sécurité. En théorie, il semblerait que les responsables du renseignement aient logiquement un rôle à jouer. Les facteurs environnementaux peuvent de toute évidence susciter des préoccupations de sécurité. Pourtant, dans la pratique, il est possible que les responsables du renseignement ne possèdent pas les compétences voulues et se heurtent à des obstacles institutionnels (tels le caractère limité de leur mandat ou les rivalités entre services) quand vient le moment de se doter des ressources nécessaires, ce qui nuit à leur capacité de se pencher sur le rapport entre l'environnement et la sécurité. De plus, les décideurs politiques mettent parfois longtemps à accepter l'idée que les organisations du renseignement et de la sécurité puissent s'aventurer à l'extérieur de leur champ d'activité habituel, quand ils ne la rejettent pas carrément. Quoi qu'il en soit, pour qu'une politique cohérente puisse être élaborée, il faut un mécanisme national efficace, voire une coordination assurée par les institutions existantes à l'intérieur des mandats existants.

Quand on parle du lien avec la sécurité nationale, on ne songe pas au cas classique des retombées environnementales, quand les décisions prises par un ou des pays ont des répercussions négatives sur l'environnement d'autres pays. Le fait que le stress environnemental peut provoquer des conflits violents ou les exacerber ajoute une nouvelle dimension à la réflexion sur le recours à des mesures commerciales extraterritoriales unilatérales. Le Canada et bien d'autres pays s'opposent à un tel recours en faisant valoir qu'un pays a le droit d'établir les normes environnementales de son choix à l'intérieur de ses frontières. Collectivement, les pays peuvent s'entendre sur des règles ou des pratiques environnementales dans le cadre d'accords environnementaux internationaux. Le Canada n'aurait vraisemblablement pas avantage à ce qu'un pays puisse dicter des pratiques environnementales à un autre pays en le menaçant de sanctions commerciales. Des mesures commerciales unilatérales assorties de sanctions économiques à l'endroit d'un pays étranger risquent d'aggraver les difficultés économiques/sociales et les répercussions du stress environnemental. Face aux problèmes environnementaux planétaires ou transfrontaliers, c'est la coopération internationale, et non la politique de la force, qui constitue la meilleure solution. Cette position se fonde depuis toujours sur l'idée que la dégradation de l'environnement représente une préoccupation de politique générale distincte. Le fait que le stress environnemental peut contribuer à la violence rend l'enjeu encore plus important tout en faisant ressortir encore plus la nécessité d'une coopération internationale et de solutions internationales.

Le rapport environnement-sécurité nationale laisse également présumer que les gouvernements des pays en développement devront réévaluer l'importance que revêt pour eux l'environnement en général. On a laissé entendre que les pays en développement pourraient considérer que les pays industrialisés sont les « demandeurs » en matière d'environnement, ce qui donnerait aux premiers un certain